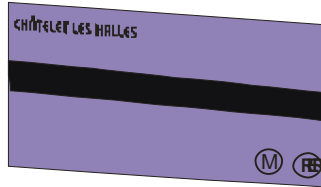




libres ensemble



## EXECUTION DE L'EXPLOITATION

19, Bd de Sébastopol - 75001 PARIS

Tél : 01.42.33.60.46 - Int. 53 640 - 53 661

Fax : 01.42.33.17.63 eMAIL : [estratp@free.fr](mailto:estratp@free.fr)

Site Internet : <http://www.sat-ratp.fr>

**UNSA COMMERCIAL - METRO & RER**

**LIGNE 08**

### **L'UNSA-COMMERCIAL OBTIENT**

- **LE RETOUR A UNE GESTION PAR SECTEUR SERVICE POUR LES CA DES METIERS DE DEVELOPPEMENT.**
- **UN AGS A ECOLE-VETERINAIRE.**
- **GRATIFICATION EXCEPTIONNELLE POUR LES TRAVAUX A ECOLE-VETERINAIRE ET POUR LES EQUIPES "PSIM".**
- **UN RECRUTEMENT DE 3 AGENTS POUR LE CSA ET LA POSSIBILITE POUR LES A/AM VOLONTAIRES, D'INTEGRER LES EQUIPES CSA PAR ROULEMENT DE 42 J.**

A sa demande, le 02/03/2009, l'**UNSA-COMMERCIAL** a été reçue pour soulever un certain nombre de dysfonctionnements, revendiquer de meilleures conditions de travail et obtenir des gratifications exceptionnelles pour le personnel impacté par les travaux à Ecole-Vétérinaire et pour les agents ayant effectué un excellent travail dans les équipes "PSIM".

Au cours de cette audience, les points suivants ont été abordés :

#### CA des Métiers de Développement par secteur service en 2010 :

Sur ce point, la Direction a changé arbitrairement le mode de choix des CA pour les MD, ce qui a provoqué un mécontentement global de ces agents. A la demande des MD, nous avons remis à la Direction, une pétition et des modèles "18" d'agents allant dans ce sens.

La Direction a accepté le retour des CA par secteur service (qui sont la règle depuis de nombreuses années), pour l'année 2010. De plus, les cas litigieux évoqués par notre organisation syndicale, seront réexaminés avec le plus grand soin (des dysfonctionnements ayant été constatés sur l'application de certaines règles).

Par ailleurs, l'**UNSA-COMMERCIAL** a demandé à la Direction, d'identifier sur chaque secteur, un responsable pour les CA pour l'année 2010.

#### AGS à Ecole-Vétérinaire :

Depuis le début du RNM et des travaux à Ecole-Vétérinaire, un agent renfort a été mis en place jusqu'à la fin de ces derniers.

L'**UNSA-COMMERCIAL** a obtenu que cet agent soit conservé à la fin des travaux et soit transformé en AGS qui répartirait son temps entre Ecole-Vétérinaire à prise de service et ce jusqu'à 9 H 30, puis se rendrait à Charenton-Ecoles et à Porte Dorée si nécessaire, afin d'aider les agents de ces deux stations.

☞ **Sécurité et confort :**

L'**UNSA-COMMERCIAL** a obtenu pour les agents, la mise en place d'un BHU réarmé à distance, à l'accès sup. de Charenton-Ecoles.

☞ **Gratification exceptionnelle pour les travaux à Ecole-Vétérinaire et pour les équipes "PSIM" :**

**Travaux à Ecole-Vétérinaire** : Devant la difficulté rencontrée par les agents ayant travaillé à Ecole-Vétérinaire pendant les travaux, avec des conditions de travail peu satisfaisantes, l'**UNSA-COMMERCIAL** a obtenu de la Direction, la mise en place d'une gratification exceptionnelle qui serait calculée sur la base suivante :

- 100 €uros → Pour les agents ayant travaillé le plus souvent dans cette station.
- 50 €uros → Pour les agents y ayant travaillé un peu moins.
- 20 €uros → Pour ceux y étant passé de manière sporadique.

**Equipes "PSIM"** : Suite aux excellents résultats constatés après la mise en place des équipes "PSIM", l'**UNSA-COMMERCIAL** a revendiqué et obtenu une gratification pour

- 100 €uros → Pour les agents ayant occupé les postes le plus souvent.
- 50 €uros → Pour les autres.

☞ **CSA :**

Le manque d'effectif au CSA, génère des conditions de travail particulièrement difficiles pour ce personnel (qui à 100 %, était gréviste le 29/01/2009 pour faire connaître ce malaise).

L'**UNSA-COMMERCIAL** a obtenu :

- Le recrutement de 2 agents CSA + 1 ROC/CSA.
- La mise en place sur un roulement de 42 jours, à partir du prochain décalage de 2 A/AM volontaires, ce qui permettra à la fois au CSA, d'avoir un peu plus d'effectif et permettra également aux A/AM de Nuit, à diversifier leurs activités.

**Satisfait des mesures obtenues dans le cadre d'un bon dialogue social, l'UNSA-COMMERCIAL veillera au respect des engagements de la Direction.**

**Avec l'UNSA-COMMERCIAL,  
les agents de la ligne 08 sont respectés**

Paris, le 4 mars 2009

Section Syndicale B1- Ligne 08 :

Me NICOLAÏ  
M. HAGGANI

M. CHAMARANDE  
M. PERALTA

M. BRICHET